



# Bilan et évaluation du Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2011-2015

## Synthèse

15A048  
Septembre 2016  
Version finale

Affaire suivie par :  
Chef de projet : Maïlys ALISON  
Chargées d'étude : Sophie RAVEL – Julie LESUEUR



# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Bilan et évaluation du Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2011-2015 .....   | 1  |
| Sommaire .....   | 2  |
| 1. Contexte, objectifs et méthodologie de l'évaluation .....   | 3  |
| 1.1. Le contrat de rivière du bassin de la Cèze.....   | 3  |
| 1.2. L'étude d'évaluation du contrat de rivière .....  | 4  |
| 2. Etat d'avancement du Contrat : analyse du bilan technique et financier .....  | 5  |
| 3. Evolution du territoire et des milieux.....   | 7  |
| 3.1. Un bassin versant rural en légère croissance démographique .....  | 7  |
| 3.2. Un paysage institutionnel qui a évolué depuis 2011 .....  | 7  |
| 3.3. Des milieux aquatiques de relativement bonne qualité mais un effort à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés par la DCE..... | 7  |
| 4. Analyse du fonctionnement du Contrat .....  | 8  |
| 4.1. Contexte d'élaboration .....  | 8  |
| 4.2. Gestion partenariale .....  | 8  |
| 4.3. Programmation et planification .....  | 8  |
| 4.4. Animation.....  | 9  |
| 4.5. Implication des élus.....   | 9  |
| 4.6. Sensibilisation du public.....  | 9  |
| 4.7. Suivi et évaluation .....   | 10 |
| 5. Evaluation du contrat .....   | 11 |
| 6. Recommandations et perspectives .....   | 13 |
| 6.1. Les enjeux futurs .....   | 13 |
| 6.2. Un cadre réglementaire qui évolue, à prendre en compte pour la suite .....  | 13 |
| 6.3. Quels critères pour choisir l'outil ou la combinaison d'outils ? .....  | 14 |
| 6.4. Quel outil pour intégrer ces différents critères ?.....   | 14 |
| 6.5. Les attentes des acteurs locaux pour la suite .....   | 16 |
| 6.6. Conclusion : les scénarios envisageables .....  | 17 |

# 1. Contexte, objectifs et méthodologie de l'évaluation

## 1.1. Le contrat de rivière du bassin de la Cèze

A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, le bassin de la Cèze se distingue par un patrimoine biologique et paysager de valeur remarquable et globalement préservé. Signé en 2011 pour une durée de 5 ans, le contrat de rivière du bassin de la Cèze vise à mettre en place une gestion collective de l'eau sur le territoire, afin de préserver et d'améliorer la ressource en eau et les milieux naturels. Le contrat de rivière de la Cèze couvre l'ensemble du bassin versant de la Cèze, d'une superficie de 1 360 km<sup>2</sup> sur 103 communes, dont 89 dans le département du Gard, 4 en Lozère et 10 en Ardèche.

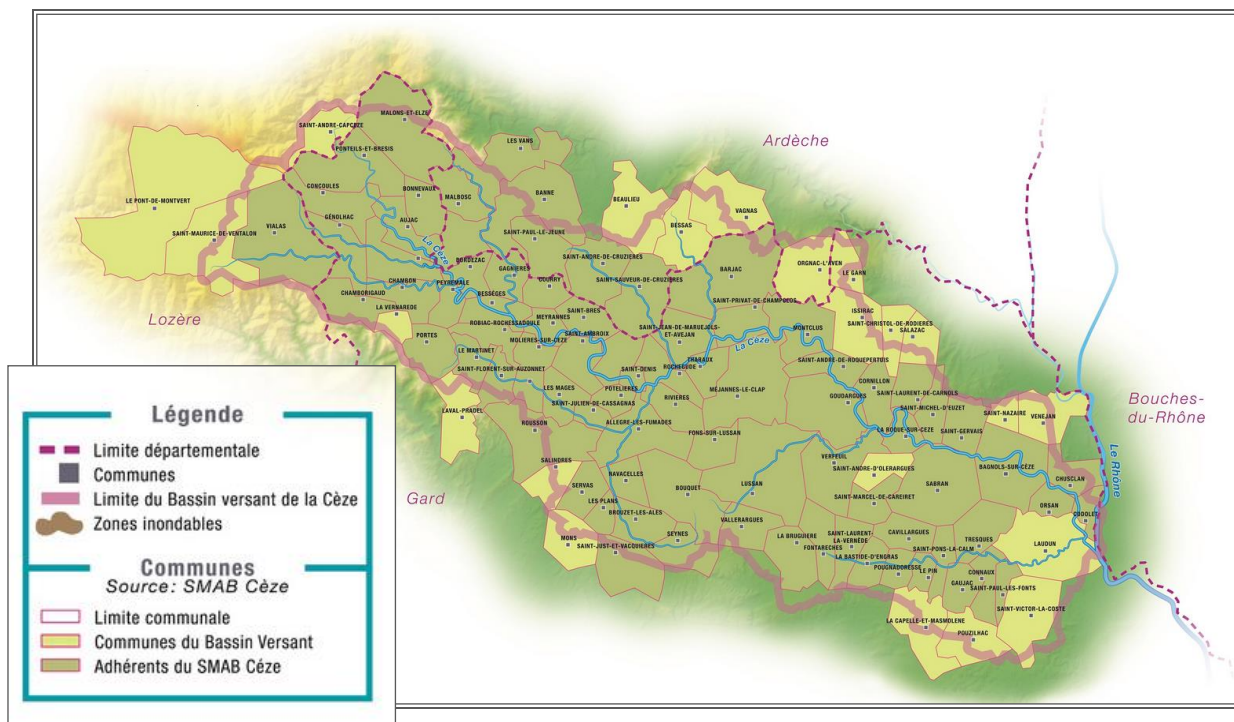


Figure 1 : Le territoire du contrat de rivière de la Cèze

Le Comité de rivière du bassin de la Cèze a été mis en place le 30 janvier 2009. Le Contrat de rivière, validé par le Comité d'agrément le 8 juillet 2011, a été **signé en décembre 2011 pour une durée de 5 ans** par sa structure porteuse, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (Syndicat AB Cèze) ainsi que par ses partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement des cours d'eau et le Préfet du Gard.

Les enjeux et objectifs du contrat sont déclinés en 5 volets :

- **Volet A : L'amélioration de la qualité des eaux, et la réduction des pollutions domestiques et agricoles ;**
- **Volet B1 : La restauration et l'entretien des cours d'eau, et la mise en valeur des milieux aquatiques ;**
- **Volet B2 : La prévention des inondations et la protection contre les risques ;**
- **Volet B3 : L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource et la protection des ressources en eau potable ;**
- **Volet C : Coordination, animation, suivi et évaluation du contrat.**

Le contrat de rivière se compose d'une centaine de fiches actions pour un **montant de 48,5 M€ HT**.

## 1.2. L'étude d'évaluation du contrat de rivière

Dans un souci d'efficacité de l'action publique et de gestion durable de la ressource en eau, **l'Agence de l'eau demande l'évaluation des contrats et projets qu'elle finance.**

Cette évaluation doit permettre **d'identifier les points forts et les points faibles du contrat de rivière**, en termes de conception, de mise en œuvre et de résultats, et de proposer des éléments d'aide à la décision au Syndicat AB Cèze, ainsi qu'à ses partenaires, de façon à préciser les enjeux pour l'avenir du territoire.

Sur la base de l'évaluation proprement dite, de l'analyse du contexte réglementaire, administratif et politique actuel et des avis formulés par les acteurs, **des recommandations et prospectives sur l'avenir de la gestion de l'eau sur le territoire sont également formulées.**

3 moyens ont été mis en œuvre pour recueillir l'information nécessaire à cette évaluation :

- **Le recueil et l'analyse croisée de documents :**
  - Documents du contrat (diagnostic, contrat, bilan à mi-parcours, tableau de bord, documents de communication, comptes rendus) ;
  - Données sur les caractéristiques du territoire, la qualité des ressources et des milieux (données Agence de l'eau, Banque hydro, données ARS, sites BANATIC et INSEE, données SISPEA) ;
  - Bilans technico-financiers.
- **La réalisation d'entretiens avec 25 acteurs**, en février 2016 : 10 partenaires techniques et financiers dont les services de l'Etat, élus et/ou services techniques de 11 collectivités maitres d'ouvrage, 1 syndicat professionnel, 1 association environnementale, la cellule d'animation et l'ancien président du Syndicat AB Cèze.
- **L'envoi d'un questionnaire en ligne à l'ensemble des collectivités du territoire concernées par le contrat** : 25 communes, 1 intercommunalité, 1 syndicat et 4 anonymes ont répondu, soit 33% de réponse.

## 2. Etat d'avancement du Contrat : analyse du bilan technique et financier

Le bilan général est plutôt positif, puisque près des **3/4 des actions ont été engagées**, soit **60% des opérations**. Le taux d'engagement financier global est de 63%, et de 89% pour les priorités 1.

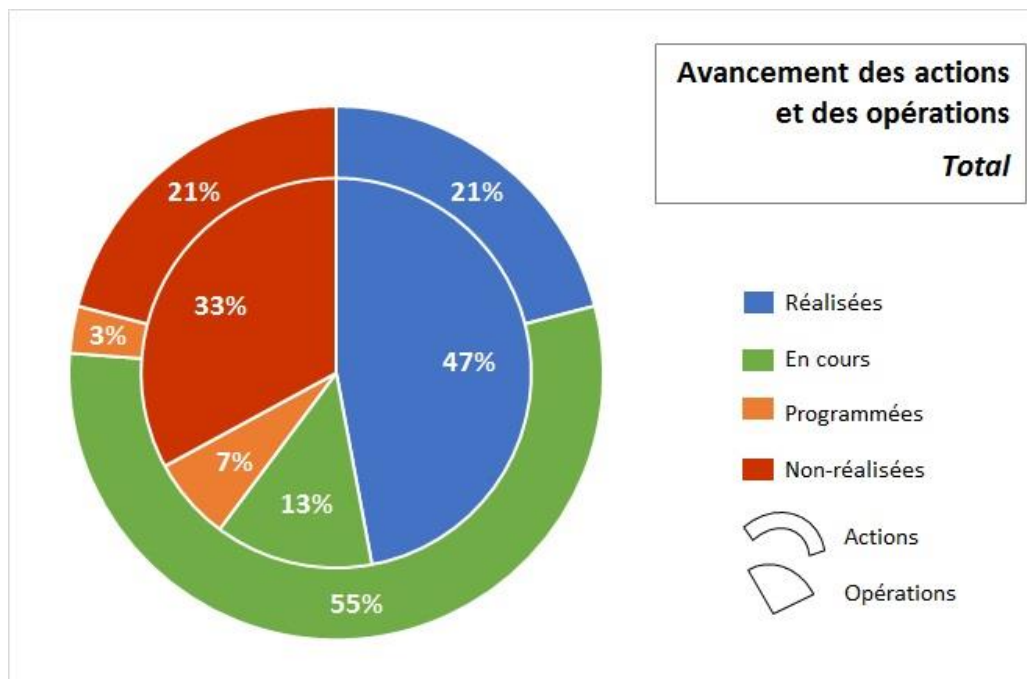


Figure 2 : Avancement global des actions et opérations du Contrat

Les taux d'engagement financier par volet sont présentés dans la figure ci-dessous.

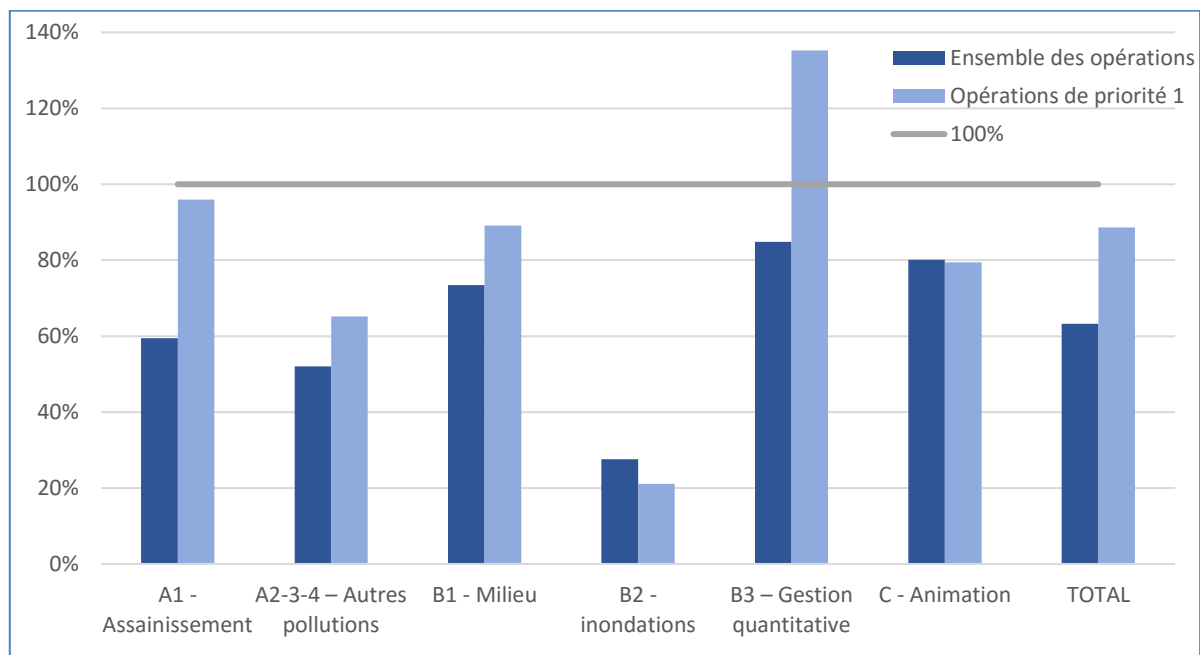


Figure 3 : Bilan des taux d'engagement financier par volet (réalisation : SEPIA Conseils, source : Bilan technico-financier)

Le tableau ci-dessous présente le bilan technique par volet.

| Volet  | Avancement et réalisations  |
|--|---|
| <p><b>Volet A</b> : Amélioration de la qualité des eaux, et réduction des pollutions domestiques et agricoles</p>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Assainissement</u> : retard sur la mise en œuvre des opérations, mais bon avancement des opérations prioritaires – 21 stations d'épuration construites ou réhabilitées</li> <li>• <u>Réduction des pollutions agricoles</u> : opérations sur le traitement des effluents de caves particulières non mises en œuvre, bons résultats pour le projet Camp César – 1 627 ha de vignes contractualisés en MAET, 9 stations de remplissage des pulvérisateurs mises aux normes</li> <li>• <u>Sécurisation des baignades</u> : tous les profils de baignade ont été réalisés</li> <li>• <u>Sécurisation de l'AEP</u> : bon avancement de la régularisation des périmètres de protection de captages – 14 captages ont engagé la procédure</li> </ul> |
| <p><b>Volet B1</b> : Restauration et entretien des cours d'eau, mise en valeur des milieux aquatiques</p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Restauration et entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau</u> : actions pratiquement toutes réalisées – 218 700m<sup>2</sup> de bancs de graviers ont été débroussaillés, 18 800m<sup>2</sup> scarifiés, 1200m<sup>3</sup> remodelés, entretien et restauration sur 798 km de linéaire de cours d'eau</li> <li>• <u>Restauration et préservation de la continuité écologique</u> : travaux sur les seuils non-réalisés</li> <li>• <u>Amélioration des fonctionnalités des zones humides</u> : bon démarrage pour les opérations liées à la mobilité et à la recharge en sédiments</li> <li>• <u>Valorisation des cours d'eau</u> : peu d'actions réalisées</li> </ul>  |
| <p><b>Volet B2</b> : Prévention des inondations et protection contre les risques</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard pris sur la 1ère phase rattrapé en partie</li> <li>• Bon avancement des projets de sensibilisation (pose de 96 de repères de crues dans 55 communes à risque, outils de communication)</li> <li>• Lancement des projets de réduction de la vulnérabilité – diagnostic de vulnérabilité réalisé sur 33 bâtiments publics</li> <li>• Retard sur les opérations liées aux digues</li> </ul>  |
| <p><b>Volet B3</b> : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les opérations liées à l'animation et l'accompagnement des usagers ont été lancées</li> <li>• Retard sur les opérations de réhabilitation de réseau, mais surconsommation de l'enveloppe – travaux réalisés sur 19 communes</li> <li>• Bon démarrage des actions liées aux prélèvements agricoles</li> </ul>  |
| <p><b>Volet C</b> : Coordination, animation, suivi et évaluation du contrat</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard sur les opérations de sensibilisation des scolaires</li> <li>• Les autres actions ont été engagées : animation des actions, communication vers le grand public, réflexions sur la politique de bassin versant</li> </ul>  |

**Tableau 1 : Bilan technique par volet du contrat de rivière : avancement et réalisations**

## 3. Evolution du territoire et des milieux

---

### 3.1. Un bassin versant rural en légère croissance démographique

Le bassin versant de la Cèze a vu sa **population croître de 3 % entre 2011 et 2015**. Cette nouvelle population s'est installée au centre et à l'aval du bassin versant sur des secteurs déjà urbanisés.

**Le bassin versant reste essentiellement occupé par des zones naturelles et agricoles**, qui recouvrent plus de 90 % du territoire.

### 3.2. Un paysage institutionnel qui a évolué depuis 2011

Depuis le début du contrat, **3 syndicats intercommunaux de travaux intervenant sur les berges et rives des cours d'eau ont disparu**. Seul le Syndicat Intercommunal de Protection des Rives de la Basse Cèze est encore présent en 2015, et il porte quelques opérations dans le cadre du contrat de rivière.

De son côté, **le Syndicat Mixte AB Cèze a étendu son périmètre d'intervention**, en comptant 7 nouvelles communes adhérentes en 2015, **et a développé ses compétences en matière de prévention des inondations** avec notamment l'élaboration d'un PAPI d'intention.

Par ailleurs, **certaines structures syndicales de gestion de l'alimentation en eau potable et d'assainissement ont évolué** en changeant de nom, en élargissant leur champ de compétence et/ou leur périmètre d'intervention.

### 3.3. Des milieux aquatiques de relativement bonne qualité mais un effort à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés par la DCE

L'évaluation de l'état des masses d'eau superficielle en 2015 pour le SDAGE RM montre que **64% des masses d'eau du territoire sont en bon état** au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, contre 73% en 2009. **8 masses d'eau n'atteignent pas le bon état écologique** au regard notamment des paramètres hydromorphologiques et de continuité écologique. Deux masses d'eau ont vu leur état écologique se dégrader entre 2009 et 2015. Il est à noter cependant que le changement de méthode d'évaluation a pu induire un biais dans l'évolution.

Entre 2010 et 2014, **les stations sur les cours d'eau disposant de données de suivi montrent une amélioration ou un maintien de la qualité de l'eau**, tant d'un point de vue écologique que chimique. Par ailleurs, **les sites de baignades ont dans une grande majorité conservé une bonne qualité de l'eau**.

L'analyse de l'évolution des pressions a montré une amélioration de la conformité des stations d'épuration à la directive ERU, et pour 25 STEP pour lesquelles les données sont disponibles, les performances se sont améliorées pour 8 d'entre elles et se sont maintenues pour 12 d'entre elles.

Néanmoins, **la non-atteinte du bon état pour deux stations de cours d'eau et la dégradation observée sur 4 sites de baignade** démontrent que le maintien de la bonne qualité des eaux du territoire n'est pas assuré « par défaut », et nécessite une vigilance et des efforts dédiés.

**Concernant l'équilibre quantitatif**, les données sur les volumes de prélèvements et les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable ne permettent pas de conclure quant à une évolution pendant la durée du contrat. Le suivi hydrométrique des cours d'eau ne permet pas non plus de conclure à une amélioration significative des débits d'étiage, et **la nappe alluviale de la Cèze présente par ailleurs un déséquilibre quantitatif** en 2015.

Enfin, **les démarches de DUP, de PPRI et de PCS ont avancé** avec une augmentation du nombre de captages disposant d'une DUP et du nombre de PPRI et de PCS approuvés.

## 4. Analyse du fonctionnement du Contrat

### 4.1. Contexte d'élaboration

#### Points forts

- Réalisation d'un diagnostic détaillé en amont
- Concertation avec les partenaires pour définir les objectifs et les priorités du contrat
- Implication des maitres d'ouvrage dans le processus d'élaboration à travers le recensement des actions : ancrage de l'outil au niveau local
- Satisfaction globale du processus d'élaboration

#### Points faibles

- Pertinence du recensement exhaustif des projets des collectivités mise en cause par certains partenaires
- Lourdeur et durée du processus d'élaboration du contrat de rivière

#### Pistes d'amélioration

- Cibler l'outil sur les priorités environnementales
- Optimiser la remontée des informations de terrain (questionnaire, réunions en petit comité, questions ciblées...)

### 4.2. Gestion partenariale

#### Points forts

- Coordination efficace entre les partenaires du contrat et avec la cellule d'animation
- Rencontres régulières, bonne synergie de travail
- Implication importante des 2 partenaires rapprochés (Agence de l'eau et département du Gard)

#### Points faibles

- Faible interaction avec certains acteurs comme ceux de l'urbanisme

#### Pistes d'amélioration

- Redynamiser une instance de concertation
- Suivre l'élaboration ou la révision des PLU et SCoT du territoire
- Renforcer l'information régulière de l'ensemble des partenaires pour maintenir leur suivi et leur implication

### 4.3. Programmation et planification

#### Points forts

- Programmation pluriannuelle globale, organisation et hiérarchisation des actions des maitres d'ouvrage, financements
- Feuille de route partagée, fil conducteur utile pour la cellule d'animation et les partenaires

#### Points faibles

- Vision des actions à mener limitée à 5 ans

#### Pistes d'amélioration

- Poursuivre les actions engagées et qui ont pris du retard
- Consolider une vision et une stratégie à long terme



## 4.4. Animation

### Points forts

- Compétences et implication de la cellule d'animation reconnues, bon relationnel
- Légitimité du Syndicat AB Cèze
- Accompagnement technique et administratif utile

### Pistes d'amélioration

- Maintenir voire accentuer l'accompagnement technique des collectivités
- Renforcer les moyens humains dédiés à la communication

## 4.5. Implication des élus

### Points forts

- Concertation perçue comme satisfaisante par l'ensemble des acteurs
- Maitres d'ouvrage satisfaits de la concertation, en organisation et fréquence
- Commissions géographiques locales jugées adaptées par les maitres d'ouvrage
- Fédération des acteurs autour du contrat, initiation de la gestion collective et d'une vision globale
- Réunion de sensibilisation des élus sur le fonctionnement naturel des cours d'eau et leur entretien

### Points faibles

- Manque d'implication des maitres d'ouvrage dans la dynamique, et notamment au comité de rivière
- Pas de perception d'une dynamique de la gestion de l'eau par tous

### Pistes d'amélioration

- Renforcer la communication envers les élus, valoriser les enjeux, les actions réalisées et l'intérêt du contrat en continu. Etre vigilant lors du renouvellement des conseils municipaux, pour maintenir le niveau d'intérêt des acteurs
- Relancer une instance de décision avec une fréquence régulière
- Réfléchir aux instances de concertation (globales ou locales, thématiques, fréquence, participants) compte-tenu des moyens pour l'animation et des enjeux, et de l'enjeu de communiquer suffisamment sans essouffler l'implication.

## 4.6. Sensibilisation du public

### Points forts

- Efforts importants de communication réalisés : panneaux d'exposition sur les enjeux liés à l'eau, journal AB Cèze...

### Points faibles

- Vision limitée du public sur le contrat de rivière et les enjeux de la gestion de l'eau

### Pistes d'amélioration

- Renforcer la communication envers le grand public sur le rôle du Syndicat AB Cèze et les enjeux de la gestion de l'eau

## 4.7. Suivi et évaluation

### Points forts

- Bilan mi-parcours a permis d'ajuster le programme d'actions
- Tableau de bord de l'avancement des actions
- Suivi des indicateurs prévus dans les fiches-actions

### Points faibles

- Difficulté à évaluer la sensibilisation du public
- Données sur le volet quantitatif ne permettent pas de conclure

### Pistes d'amélioration

- Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de la sensibilisation du public, par exemple à travers une enquête au début et à la fin de la mise en œuvre d'un outil
- Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de la sensibilisation et l'implication des élus à mi-parcours
- Mettre en œuvre un suivi régulier des indicateurs de l'état des milieux et des ressources en eau : indicateurs pertinents état/pression/réponse
- Améliorer la fiabilité des données de volumes de prélèvements pour assurer un suivi de l'évolution

## 5. Evaluation du contrat

L'évaluation du contrat se base sur 5 critères : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité.

| Pertinence : adéquation entre enjeux et objectifs   |  |
|---|--|
| <b>Très satisfaisant</b>  | Les objectifs étaient tout à fait adaptés aux enjeux initiaux et aux attentes des acteurs. L'outil et le périmètre se sont avérés pertinents pour mettre en œuvre ces objectifs, notamment grâce à l'opérationnalité de l'outil « contrat ».   |
| Cohérence : adéquation entre objectifs et moyens, des objectifs entre eux et avec les autres politiques du territoire |  |
| <b>Satisfaisant</b>   | <p>Les objectifs étaient cohérents entre eux et avec les autres politiques du territoire. Le rassemblement dans le contrat de rivière de l'ensemble des objectifs et des outils de gestion (PAPI, Natura 2000, PGRE et SAGE) constitue une des forces de la démarche. Une articulation reste à développer avec l'aménagement du territoire (SCOTs notamment).</p> <p>Les moyens (techniques, humains et financiers) étaient adaptés aux objectifs du contrat mais la programmation s'est avérée ambitieuse par rapport à la durée du contrat, et nécessite de poursuivre la démarche pour finaliser cette mise en œuvre.</p>   |
| Efficacité : adéquation entre objectifs et résultats et impacts   |  |
| <b>Satisfaisant</b>   | <p><u>Volet A - qualité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement et baignade : <b>satisfaisant</b> (nombreuses actions réalisées, impact visible sur qualité de l'eau)</li> <li>• Eau potable et pesticides : <b>satisfaisant</b> en termes d'actions réalisées et d'impacts</li> </ul> <p><u>Volet B1 - milieux :</u> <b>moyen</b> (+ entretien des cours d'eau, restauration morphologique, DOCOB / - continuité, état écologique des masses d'eau)</p> <p><u>Volet B2 - inondations :</u> <b>satisfaisant</b> (+ culture du risque, gestion de crise, diagnostic de réduction de la vulnérabilité /- travaux protection, impacts difficilement évaluables)</p> <p><u>Volet B3 - ressource :</u> <b>moyen</b> (+ EVP/ + - rendements des réseaux, prélèvements / - déséquilibre quantitatif, difficultés de suivi)</p> <p><u>Volet C – animation :</u> <b>satisfaisant</b> (+ animation et suivi, gestion collective, périmètre /+ - commissions géographiques, communication /- implication des maitres d'ouvrage)</p> |
| Efficience : adéquation entre moyens et résultats   |  |
| <b>Satisfaisant</b>   | <p>Les coûts globaux ont été maîtrisés et les moyens financiers étaient globalement adaptés aux actions prévues. Quelques actions se sont révélées plus coûteuses ou moins coûteuses que prévues.</p> <p>L'ensemble des partenaires et des collectivités considèrent que les moyens humains étaient efficaces. Seule l'Agence de l'eau se pose la question de <b>l'efficience en termes de moyens humains</b>, qui lui paraissent plus importants que sur d'autres bassins versants compte-tenu des enjeux du territoire.</p>  |

## Durabilité de la démarche engagée

**Très satisfaisant**  
si démarche  
poursuivie

Les actions ont été inscrites dans la durée et les moyens sont à pérenniser. Il y a une volonté locale de poursuivre la démarche. Une stratégie globale sur le long terme a été initiée mais doit être plus développée.

## 6. Recommandations et perspectives

---

La première conclusion est qu'il apparaît **indispensable de continuer à agir** pour poursuivre la dynamique initiée et pérenniser les efforts et les progrès réalisés.

### 6.1. Les enjeux futurs

Pour les maitres d'ouvrage et les partenaires, la plupart des enjeux identifiés au début du contrat de rivière persistent aujourd'hui, même si certains ont déjà été bien traités. Quelques enjeux sont également émergents.

**L'amélioration de la qualité de l'eau reste une priorité** du fait des enjeux de baignade et de tourisme, tout comme la **lutte contre les pollutions diffuses** (dont les produits phytosanitaires).

Pour les acteurs locaux, deux des grands enjeux du contrat de rivière pour lesquels les actions doivent également être poursuivies sont la **gestion quantitative** et la **gestion du risque inondation**.

Les enjeux de **restauration physique, de mobilité et de continuité** persistent également mais avec une plus faible appropriation par les maitres d'ouvrage.

L'amélioration de l'assainissement en temps sec est un enjeu qui a été bien traité pendant la durée du contrat et apparaît aujourd'hui comme moins prioritaire.

La **gestion de l'assainissement par temps de pluie** visant la réduction des déversements au milieu naturel est quant à elle un des enjeux émergents.

En outre, les acteurs locaux ont identifié la **prise de la compétence GEMAPI** par les EPCI et ses conséquences comme un enjeu pour l'avenir.

### 6.2. Un cadre réglementaire qui évolue, à prendre en compte pour la suite

Les évolutions suivantes sont en cours ou à venir, et seront à prendre en compte pour la poursuite de la démarche :

- La **réorganisation locale des collectivités territoriales**, dans le cadre de :
  - la loi MAPTAM<sup>1</sup>, qui introduit la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
  - la loi NOTRe<sup>2</sup> qui rend obligatoire la compétence eau et assainissement pour les EPCI ;
  - les réorganisations suite aux élections municipales de 2014, et les attentes des nouveaux élus concernant le contrat et les thématiques liées ;
  - la réforme des collectivités territoriales, qui a modifié les équilibres existants entre Région, Conseils Départementaux, communes et leurs groupements, et changé l'implication de ces différents acteurs en matière de gestion de l'eau ;
  - le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui réorganise les intercommunalités.
- Le **nouveau SDAGE 2016-2021**, approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015, et son programme de mesures associé.
- Le **nouveau programme d'intervention de l'Agence (10°) 2013-2018**, voire le futur programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (11°) 2019-2024.

<sup>1</sup> Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014

<sup>2</sup> Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

## 6.3. Quels critères pour choisir l’outil ou la combinaison d’outils ?

L’analyse des points forts, des points faibles, et des besoins pour la suite en termes d’enjeux et de fonctionnement permet d’établir les caractéristiques recherchées de l’outil ou de la combinaison d’outils à mettre en œuvre pour faire suite au contrat de rivière.

- **Enjeux : thématique ou multithématique ?**

Un **outil multithématique est à privilégier** car il permettrait de constituer un **fil directeur** des actions pour l’ensemble des enjeux, de prendre en compte toutes les thématiques en parallèle et de traiter à la fois les priorités environnementales et les enjeux moins prioritaires.

Des **outils spécifiques à une thématique** sont déjà en cours d’élaboration ou de mise en œuvre sur le territoire (PAPI, PGRE) et peuvent constituer les volets correspondant à ces thématiques au sein d’un outil multithématique. La question de savoir si d’autres **outils thématiques** pourraient être pertinents en parallèle de l’outil multithématique sera à étudier.

- **Périmètre : bassin versant ou sous bassin versant ?**

La **logique de bassin versant** est à préserver.

Pour adapter les actions et l’animation aux enjeux locaux et garder une proximité avec les maitres d’ouvrage locaux, la **planification ou les actions pourraient être déclinées localement par sous bassin versant**, avec suivi d’indicateurs à l’échelle à la fois globale et des sous bassins versants.

- **Mise en œuvre, mobilisation, concertation**

Un nouvel outil devra pouvoir être **mis en œuvre rapidement** afin de maintenir l’engagement des maitres d’ouvrages et de ne pas perdre les bénéfices de la **dynamique initiée** par le contrat de rivière. Il devra également être opérationnel. L’objectif principal en termes de gouvernance sera de **relancer et redynamiser une ou des instance(s) de concertation** rassemblant l’ensemble des acteurs de l’eau sur le territoire.

- **Durée**

Le ou les nouveaux outils pourraient également permettre d’avoir une **vision sur une durée un peu plus longue que 5 ans**. On favorisera donc le développement d’une **stratégie à l’échelle du bassin versant**.

## 6.4. Quel outil pour intégrer ces différents critères ?

### 6.4.1. Les outils qui pourraient être mis en place

#### 6.4.1.1. Le SAGE (Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le **SAGE est un outil qui permet de cadrer la gestion de l’eau à l’échelle d’un territoire**. Il comporte un **Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** et un **règlement**. Ses caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous par points forts et points faibles.

| Points forts  | Points faibles   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portée juridique : opposable</li> <li>• Croise aménagement du territoire et gestion de l'eau</li> <li>• Stratégie sur le long terme</li> <li>• Concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau</li> <li>• Plus-value théorique sur occupation des sols, gestion quantitative, morphologie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas opérationnel</li> <li>• Elaboration lourde et longue (7 à 10 ans)</li> <li>• N'entraîne pas forcément une mobilisation niveau maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Nécessite une forte implication des acteurs locaux</li> <li>• Bilan global contrasté</li> </ul> |

#### 6.4.1.2. Le contrat de milieu ou contrat de rivière

Les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique, mais constituent un **engagement contractuel entre les signataires**. Le contrat de rivière peut être une **déclinaison opérationnelle** d'un SAGE ou directement du SDAGE, et peut constituer un projet de territoire pour la durée du contrat.

Le contrat de rivière mis en œuvre pourrait être un **contrat « amélioré » par rapport à un contrat « classique »** grâce à :

- L'élaboration d'une **stratégie opérationnelle « chapeau »**, qui dépasse l'horizon du contrat de rivière.
- La redynamisation d'une **instance de concertation** sur le bassin versant qui réunit élus, usagers et administrations,
- Le renforcement du dispositif de **suivi et d'évaluation en cours de contrat** pour l'état des milieux, la sensibilisation du public et la sensibilisation et l'implication des élus ;
- La **veille de l'animation et du Comité de rivière** pour inciter à la **prise en compte des objectifs du contrat lors de l'élaboration ou la révision des SCoT ou des PLU**,
- Le ciblage prioritaire sur la **mise en œuvre du Programme de Mesures** du SDAGE.

#### 6.4.1.3. Partenariats de l'Agence de l'eau avec les maitres d'ouvrage

L'Agence de l'eau établit également des partenariats **avec les maitres d'ouvrage** par le biais d'outils qui peuvent être envisagés en complément du SAGE ou du contrat de rivière :

- Le contrat d'agglomération,
- L'accord cadre thématique,
- Le contrat thématique ou « mono-pression ».

## 6.4.2. Les outils existants en lien avec la gestion de l'eau à articuler avec le futur outil

Les outils existants actuellement sur le territoire du bassin versant de la Cèze sont les suivants :

- Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI),
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),
- Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI),
- DOCOB Natura 2000,
- SCoT,
- PPRi,
- Trame verte et bleue et SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

## 6.5. Les attentes des acteurs locaux pour la suite

Les entretiens réalisés et le questionnaire en ligne ont mis en évidence une volonté de poursuivre la démarche. La majorité des maitres d'ouvrage locaux n'a pas un avis tranché sur l'outil le plus adapté pour poursuivre la démarche, souvent par manque de connaissance des spécificités des différents outils.

Les partenaires sont quant à eux surtout **partagés entre l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière ou d'un SAGE**. Leurs attentes sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

| Éléments qui justifieraient l'élaboration d'un SAGE  | Éléments qui nuancent la pertinence de l'élaboration d'un SAGE   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer davantage la planification</li><li>• Renforcer réglementairement la prise en compte des enjeux sur la ressource en eau</li><li>• Aller au-delà des actions et avoir un fil directeur sur la gestion de l'eau</li><li>• Elaborer une stratégie moyen-long terme</li><li>• Mettre en œuvre une Commission Locale de l'Eau qui réunisse tous les acteurs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Question de la mobilisation des élus nécessaire pour l'élaboration d'un SAGE</li><li>• Lourdeur et longueur de l'élaboration</li><li>• Pas une priorité pour l'Agence de l'Eau compte-tenu des enjeux sur le territoire</li><li>• Démarches déjà engagées sur le bassin sur l'ensemble des thématiques couvertes par un SAGE</li></ul> |



## 6.6. Conclusion : les scénarios envisageables

L'analyse des attentes des acteurs locaux, des enjeux futurs, du fonctionnement du contrat de rivière et des différents outils envisageables incite à poursuivre la dynamique engagée et permet de proposer trois scénarios pour donner suite au contrat de rivière :

- **Elaboration d'un nouveau contrat de rivière « amélioré »** avec en parallèle poursuite des démarches de PAPI et de PGRE. Ce contrat de rivière pourrait être priorisé sur la mise en œuvre du Programme de Mesures du SDAGE et sur les enjeux identifiés comme prioritaires précédemment (lutte contre les pesticides et morphologie).
- **Elaboration d'un SAGE** si la volonté locale le permet. Dans ce cas, 2 scénarios sont envisageables pour maintenir en complément une dynamique d'intervention opérationnelle, notamment sur les enjeux prioritaires :
  - **Elaboration d'un contrat de rivière en parallèle du SAGE**, ciblé notamment sur les enjeux lutte contre les pesticides et morphologie, et poursuite des démarches de PAPI et de PGRE,
  - **Elaboration de contrats thématiques pour la lutte contre les pesticides et la morphologie en parallèle du SAGE**, et poursuite des démarches de PAPI et de PGRE.

Le choix du scénario sera à apprécier en fonction de la volonté locale et de la vision des partenaires.